

Produit : BROSIA XPERF PU V 2

Code: H2331 Version: 1.2 Révision: le 23-Novembre-2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou

BROSIA XPERF PU V 2

désignation du mélange

Numéro -

d'enregistrement

Synonymes Aucun(e)(s).

Code de produit H2331

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Graisse lubrifiante
Utilisations déconseillées Non disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom de la societe HAFA France
Adresse ZI - Allée Clotaire 1er

BP 243

76197 YVETOT

FR

Division Service Qualité HAFA

 Téléphone
 Téléphone.:
 33 (0) 2 35 95 45 54

 Télécopie :
 33 (0) 2 35 95 83 63

adresse électronique fds@hafa.org

Personne à contacter Non disponible.

1.4. Numéro d'appel d'urgence Emergency Tel. (France) ORFILA (INRS)

+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient : Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu), sels

de zinc

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

SDS FRANCE 1 / 10



Produit: BROSIA XPERF PU V 2

Code: H2331 Version: 1.2 Révision: le 23-Novembre-2020

Mentions de mise en garde

Prévention

P264 Se laver soigneusement après toute manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination Non disponible.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

EUH208 - Contient Acides naphténiques, sels de zinc. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Esters de l'acide phosphorodithioïquet d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu), se de zinc		68442-22-8 270-478-5	01-2119948548-22-XXXX	-	
Classification: Skin Irrit.	2;H315, Eye D	am. 1;H318, Aqua	tic Chronic 2;H411		
Acides naphténiques, sels de zinc	< 0,3	12001-85-3 234-409-2	01-2120783834-41-XXXX	-	
Classification: Skin Sens	s. 1B;H317, Ev	e Irrit. 2;H319, Aqu	uatic Chronic 2;H411		

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

M : facteur M

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarques sur la composition

Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures

de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent. Dans

des conditions normales d'emploi prévu, cette matière n'est pas présumée présenter un danger

par inhalation.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

SDS FRANCE 2 / 10



Produit: BROSIA XPERF PU V 2

Code: H2331 Version: 1.2 Révision: le 23-Novembre-2020

Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter

un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de

symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des

rougeurs, des gonflements et une vision brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous

observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Voir également section 10.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

Méthodes particulières d'intervention

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

SDS FRANCE 3 / 10



Produit: **BROSIA XPERF PU V 2**

Code: H2331 Version: 1.2 Révision: le 23-Novembre-2020

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Nettoyer la zone avec du détergent et de l'eau.

Déversements mineurs : Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Petits déversements secs : À l'aide d'une pelle propre, placer le produit dans un récipient propre et sec et couvrir non hermétiquement ; placer les récipients hors de la zone de déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter le contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

France			
Composants	Туре	Valeur	
Déc-1-ène, homopolymère, hydrogéné (CAS 68037-01-4)	VME	5 mg/m3	
Polytétrafluoroéthylène (CAS 9002-84-0)	VME	5 mg/m3	
leurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.		
océdures de suivi	Suivre les procédures standard de surveillance.		

Pr recommandées

(DDSE)

Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Doses dérivées sans effet

Non disponible.

Directives au sujet de

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme physique actuelle du produit.

l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer l'accès à une douche oculaire.



Produit: **BROSIA XPERF PU V 2**

Code: H2331 Version: 1.2 Révision: le 23-Novembre-2020

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection

conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement

de protection.

Protection des yeux/du

visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains Caoutchouc Viton (fluoré). Utiliser des gants de protection en : Alcool polyvinylique (PVA). P.T.F.E.

(Teflon).

Porter un vêtement de protection approprié. - Autres

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection respiratoire Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir Mesures d'hygiène

manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue

de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de

procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Solide **Forme** Solide. Pâte Couleur Beige. Odeur Faible

Seuil olfactif Non disponible. pН Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair Non applicable. Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure

d'inflammabilité (%)

Non disponible.

limite supérieure

d'inflammabilité (%)

Non disponible.

Non disponible. Pression de vapeur Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative 0.88

Température pour densité

20 °C (68 °F)

relative



Produit: **BROSIA XPERF PU V 2**

Code: H2331 Version: 1.2 Révision : le 23-Novembre-2020

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Insoluble. Coefficient de partage Non disponible.

(n-octanol/eau) **Température**

Non disponible.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible. Propriétés explosives Non disponible. Propriétés comburantes Non comburant.

9.2. Autres informations

> 230 °C Point de goutte

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Ce produit est stable dans des conditions normales 10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

dangereuses

Eviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des

substances incompatibles. Eviter les températures supérieures à 500°F (260°C).

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Matières halogénées. Éviter le contact avec les acides et les

alcalis.Magnesium (Powder, 200°C)Aluminum (Powder, 200°C)

10.6. Produits de

10.4. Conditions à éviter

décomposition dangereux

Fluorure d'hydrogène. Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de

carbone. Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la

décomposition du produit. Difluorure de carbonyle.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un

danger par inhalation.

L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des

irritations, la nausée et la diarrhée.

Les vapeurs générées par la décomposition thermique des polymères fluorés peuvent entraîner une fièvre due aux fumées de polymère. Les symptômes sont : frissons, fièvre, malaise et douleur

musculaire.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Non classé

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Non classé

Sensibilisation respiratoire

Non classé. Non classé

Sensibilisation cutanée Mutagénicité sur les cellules

Non classé.

germinales Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.



Produit: **BROSIA XPERF PU V 2**

Révision : le 23-Novembre-2020 Code: H2331 Version: 1.2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Non classé.

Non classé

Danger par aspiration

Informations sur les mélanges

et informations sur les substances

Non classé.

Aucune information disponible.

Autres informations Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses

pour les milieux aquatiques ne sont pas remplis.

Composants **Espèce** Résultats d'essais

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu), sels de zinc (CAS 68442-22-8)

Aquatique

Aiguë

CF50 21 mg/l, 72 heures Algues Algues Crustacé CE50 Daphnie 23 mg/l, 48 heures Poisson CL50 4,5 mg/l, 96 heures Poisson

Chronique

CSEO Crustacé Daphnie 0,4 mg/l, 21 jours

12.2. Persistance et

dégradabilité

Non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage

Non disponible.

n-octanol/eau (log Kow) 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Mobilité en général

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SDS FRANCE 7 / 10



Produit: BROSIA XPERF PU V 2

Code: H2331 Version: 1.2 Révision: le 23-Novembre-2020

Codes des déchets UE

12 01 12* Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Méthodes d'élimination/ information Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A D D

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport en vrac

Sans objet.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Acides naphténiques, sels de zinc (CAS 12001-85-3)

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu), sels de zinc (CAS 68442-22-8)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

SDS FRANCE 8 / 10



Produit: BROSIA XPERF PU V 2

Code: H2331 Version: 1.2 Révision: le 23-Novembre-2020

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP)

et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du

Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland

Waterways.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN : Comité européen de normalisation.

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

GRV : Grand récipient pour vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises

dangereuses).

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT : Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition) VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références

Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision

Aucun(e)(s).

SDS FRANCE 9 / 10



Produit : BROSIA XPERF PU V 2

Code: H2331 Version: 1.2 Révision: le 23-Novembre-2020

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

HAFA France ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la misso en place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit.